



PIIM

Septembre 2002

 Numéro
143


Actualité

Tout Maxéville au Zénith

Pour la septième année consécutive, la municipalité rassemblera " Tout Maxéville au Zénith " **Le dimanche 29 septembre 2002.**

" Tout Maxéville, mode d'emploi " :

De 9h à 18h, dans le grand hall d'accueil du Zénith, le 7^{ème} Salon des Associations accueillera une trentaine d'associations qui présenteront leurs activités au public : Ce regroupement offre un moment privilégié de rencontres avec les adhérents et les nouveaux venus, une occasion de se distraire ou de s'informer sur les multiples activités proposées à tous les Maxévillois. Nombre de ces associations offriront sur le podium central une démonstration de leur spécialité (danse, musique, gymnastique acrobatique...). **M@x'Net** permettra aux jeunes et aux moins jeunes de surfer librement sur le web et de découvrir les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Un stand particulier sera réservé à nos amis de Metline, ville tunisienne avec laquelle Maxéville tisse ses premiers liens : Vous aurez ainsi la possibilité de découvrir les produits locaux et de vous documenter sur la situation géographique, la culture et l'histoire de notre future ville jumelée.

Parallèlement à cette grande manifestation associative, la municipalité invite les **nouveaux habitants** à participer à la **journée d'accueil** qu'elle organise : après une visite commentée de la ville, nouveaux Maxévillois, adjoints au Maire et représentants d'associations feront plus ample connaissance autour d'un pot de l'amitié. Pour vous inscrire, retournez le coupon qui se trouve en p6 de cette édition, contactez la mairie au 03 83 32 30 00, poste 111, ou envoyez un mail à : Mairie.maxeville@mairie-Maxeville.fr

Comme les années précédentes, le Salon des Associations sera accompagné du **Vide-Greniers** organisé à l'extérieur du Zénith par le Comité de Jumelage de la ville. Plus de deux cent soixante dix exposants sont attendus, d'innombrables trésors seront à chiner par plus de quinze mille visiteurs annoncés. Il est grand temps de réserver les derniers emplacements encore disponibles (4m x 2,50m = 7,50 €) en vous renseignant : le matin au 03.83.37.01.67 et l'après-midi au 03.83.98.14.99.

N'hésitez pas à profiter de ce temps fort pour découvrir tous les aspects de la vie à Maxéville ! L'entrée au Salon des Associations, au vide-grenier et la participation à la journée d'accueil des nouveaux habitants sont gratuites.

Les fanatiques de jeux en réseau trouveront également de quoi satisfaire leur passion : la salle de spectacles du Zénith leur sera en effet réservée dès le vendredi 27 septembre pour la seconde édition de " **M@x Lan** " organisée par la Ville de Maxéville, **M@x'net**, les associations Lana, Fragtime Nancy et Hi-Toro. Ils peuvent d'ores et déjà procéder à leur inscription sur le site : www.maxeville-multimedia.com.



Sommaire

| | |
|--------|------------------------------|
| Page 2 | <i>Vie municipale</i> |
| Page 3 | <i>Mairie pratique</i> |
| Page 4 | <i>Le dossier du mois</i> |
| Page 5 | <i>A votre agenda</i> |
| Page 6 | <i>La tête et les jambes</i> |
| Page 7 | <i>Du côté des enfants</i> |
| Page 8 | <i>La ville en mouvement</i> |

Editeur : ville de MAXÉVILLE (54320),
 14, rue du 15 septembre 1944
Mairie.maxeville@mairie-Maxeville.fr
 représentée par son maire, Henri BEGORRE
Directeur de la Publication : Henri BEGORRE
Rédactrice : Véronique THIÉTRY
Imprimeur : imprimerie Jeanne d'Arc
 14, rue Blaise Pascal - MAXÉVILLE (54320)
Parution : mensuel tiré à 4 600 exemplaires
 Dépôt Légal effectué à la préfecture de Meurthe-et-Moselle
 sous le numéro 479
Prix : gratuit

Au Conseil Municipal

DELIBERATIONS ADOPTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2002

A l'unanimité

- Le résultat financier de l'exercice 2001 doit être affecté au budget 2002. Il est proposé de répartir le résultat excédentaire de 1.379.871,31€ (9.051.362,45F) comme suit :
 - 990.918,61€ (6.500.000F) en section d'investissement, qui présentait un déficit de 972.276,93€ (6.377.718,59F),
 - 388.952,70€ en section de fonctionnement.
- Le compte de gestion établi par le Trésorier Principal pour l'exercice 2001 est adopté, ses écritures étant conformes à celles du compte administratif dressé par le maire pour le même exercice.
- L'implantation de la Trésorerie principale à Maxéville ayant été retenue, les loyers des locaux qui lui seront affectés seront assujettis à la TVA afin que la commune puisse récupérer le montant de cette taxe sur les dépenses d'investissement destinées à son installation.
- La Caisse d'Épargne est l'un des principaux partenaires financiers du secteur public local. Désireuse d'être associée à son développement en effectuant un placement sans risque et rémunérateur, la commune demande la souscription de 10 parts sociales de la Société Locale d'Épargne de Nancy, détentrice de parts de la Caisse d'Épargne des Pays Lorrains pour un montant de 200 euros.
- L'adhésion au groupement de commandes de prestations de télécommunications que va mettre en œuvre la Communauté urbaine du grand Nancy, va permettre à la commune de bénéficier d'une grande diversité d'offres aux meilleures conditions dans toutes les applications de la télécommunication.
- La commission administrative communale est constituée pour les élections prud'homales qui se dérouleront le 11 décembre 2002. Les membres nommés sont : Messieurs Alain Wyrywa et Marc Keppi au titre d'électeurs employeurs, Madame Corine Feuillatre et Monsieur Michel Habert étant désignés au titre des électeurs salariés.
- Depuis 1997, la ville de Maxéville est adhérente de la Mission Locale de Nancy qui est chargée du suivi et de l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans en recherche d'emploi, de formation, d'orientation... La participation financière de la Ville s'élève à 0,98€ par habitant depuis l'an 2000. La signature d'un avenant autorise la réévaluation de cette participation à 1€ par habitant soit un montant total de 9.124€.
- Les actions proposées sur le quartier Champ le Bœuf par l'association ESAF 54 répondant à l'objectif de cohésion sociale de la ville et du Contrat de Ville, une subvention de 3.810€ lui est accordée pour la mise en œuvre de ses projets " Apprendre à s'insérer socialement ", les actions interculturelles au service de la cohésion sociale " et son " Relais famille ".
- Le Foyer du Grand Sauvoy organise régulièrement des manifestations qui contribuent à recréer du lien social entre les populations accueillies et le grand public. Une subvention de 1.250€ lui est attribuée pour contribuer à l'organisation de sa journée de la fraternité " l'Eté au Grand Sauvoy ".
- Depuis plusieurs mois, les FJEP rencontrent des difficultés mettant en question la pérennité des actions menées jusqu'ici en direction des Maxévillois dans les domaines des Centres de loisirs Sans Hébergement, des mercredis éducatifs, de l'animation et de l'encadrement des demi-pensionnaires du Centre et de Champ le Bœuf. Afin de garantir le maintien de ces activités, le conseil dénonce la convention passée avec les FJEP à compter du 1^{er} septembre 2002 et signe une convention de partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques.
- Au travers d'une convention de partenariat, du Contrat de Ville et sur des projets spécifiques, Maxéville soutient les actions de l'association Jeunes et Cité visant à favoriser toutes formes d'actions éducatives et de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles. Pour l'année 2002, Jeunes et Cité reçoit une subvention de 13.030€ dans le cadre des actions menées au titre du Contrat de Ville. 8.000€ lui permettront de développer un partenariat actif avec M@x'net et 11.000€ lui sont attribués pour la réalisation des actions de prévention spécialisée et les activités vacances à Champ le Bœuf formalisées dans le cadre de la convention.

- L'actualisation des tarifs de la bibliothèque porte à 12,50€ la carte d'abonnement et à 0,45€ le tarif horaire des jeux sur place pour les usagers Maxévillois et à 16,15€ la carte et 0,80€ l'usage des jeux sur place pour les usagers extérieurs. La pénalité de retard est fixée à 0,25€ par jour et par jeu.
- L' "aide aux loisirs" est une participation versée par la commune pour favoriser la pratique régulière d'une activité sportive, culturelle... par les jeunes Maxévillois de moins de 25 ans. Pour la saison 2002-2003, les taux de participation de la ville sont maintenus, le barème de quotients familiaux appliqué étant celui de la Caisse d'Allocation Familiale.
- La création d'un poste d'animateur territorial pour une durée minimale d'un an permettra la mise en place d'un dispositif de contractualisation des projets des jeunes et la création d'une charte éducative visant à homogénéiser les relations avec les jeunes. Par ailleurs la création de cinq emplois saisonniers répondra aux besoins en personnels des services durant les vacances tout en offrant aux jeunes Maxévillois l'opportunité de découvrir le monde du travail.

A la majorité

- Le compte administratif est adopté. Ce document retrace les dépenses et recettes réellement exécutées durant l'année 2001.
- Le principe d'une campagne de ravalement de façades accompagnée de mesures atténuant l'impact des nuisances sonores a été retenu en réunion du Conseil du 28 novembre 2001. Afin d'obtenir des propriétaires qu'ils précèdent aux travaux indispensables pour le maintien du bon état de leurs façades si leur propriété est située dans une zone ayant fait l'objet d'une précédente campagne, le Conseil municipal sollicite du Préfet l'inscription de Maxéville sur la liste prévue à l'article L132-2 du Code de la Construction et de l'Habitat pour le périmètre rendu obligatoire. Des primes pourront être attribuées par la Ville pour les travaux portant sur le ravalement de façades quelle que soit leur situation sur la commune ainsi que pour leur traitement acoustique si le logement subit des nuisances sonores dues au trafic routier de transit ou à la voie ferrée. Une commission d'attribution assurera le recensement des façades devant faire l'objet de l'injonction de la ville à se conformer à la réglementation et celui des façades nécessitant un traitement chromatique particulier. Cette commission sera également chargée de proposer au Conseil municipal l'attribution des primes individuelles. Michel Bonamour, Claudine Robin et Marcel Bérenger sont nommés membres titulaires de la commission à voix délibérative, Jean-Luc Tritz, Edwige Franzetti et Henry Kropacz sont désignés suppléants.

DELIBERATIONS ADOPTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2002

A l'unanimité :

- Afin de garantir les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité pour les agents et usagers, la municipalité signe une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la mise à disposition d'un agent qui s'attachera à inspecter les aménagements réalisés dans les locaux communaux.
- La Ville approuve le projet de 5e Programme Local pour l'Habitat de la Communauté urbaine du Grand Nancy et demande que ses impacts sur Maxéville tiennent compte des efforts déjà consentis par la commune en matière d'aménagements pour l'accueil des gens du voyage, pour les logements adaptés et les logements sociaux.

- Consciente du rôle social important et de l'impact de l'aménagement de vergers et de jardins familiaux sur le cadre de vie, Maxéville demande son inscription sur la liste des communes volontaires de l'opération programmée d'amélioration des vergers (OPAV) proposée par la CUGN en partenariat avec " Meuse Nature Environnement " et l'association LORTIE.
- Afin de faciliter l'accès des familles aux services municipaux de restauration scolaire, d'études surveillées, de CLSH ou des mercredis éducatifs, un guichet unique est mis en place en mairie pour assurer l'ensemble des démarches : inscriptions, facturations et encaissements. Les tarifs de ces différents services sont également actualisés dans un souci de simplification par l'application des quotients familiaux de la Caisse d'Allocation Familiale et le choix d'une périodicité unique allant du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante (voir articles p 4 et 7).
- Afin de débiter la première tranche de l'aménagement et de l'extension du parc de la mairie, le Conseil municipal décide la mise en appel d'offres ouvert en marchés distincts pour les lots de maçonnerie, éclairage public et espaces verts, dans la limite financière de 234.167€ TTC. La rémunération forfaitaire de la maîtrise d'œuvre est fixée à 34.131,64€ TTC.
- L'assujettissement à la TVA des loyers des locaux qui seront affectés à la Trésorerie principale entraînera une recette supplémentaire qui permet dès à présent à la ville de financer une part du programme en option de la reconstruction et de l'extension du bâtiment sis 8 rue du 15 septembre 1944. La nouvelle limite financière est donc arrêtée à 495.505€ HT pour ces travaux, l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre portant à 64.366,10€ HT le forfait de rémunération de l'architecte.
- La décision budgétaire modificative n° 2 autorise un crédit supplémentaire en dépenses et en recettes pour l'aménagement et l'extension du parc de la mairie et pour l'installation de la Trésorerie principale.
- Afin de fournir à ses agents les outils informatiques indispensables à leur activité, la Ville de Maxéville doit procéder à la remise à niveau d'une grande partie de son matériel et de ses logiciels informatiques. Cette actualisation ne pouvant être faite en interne, la municipalité décide la mise en appel d'offres ouvert pour la fourniture d'un service d'hébergement d'applications informatiques, du système d'interconnexion entre les différents sites de la commune et le site d'hébergement du prestataire de ce service.
- La signature de l'avenant n°2 au marché passé pour le balayage et le nettoyage des chaussées et trottoirs porte le forfait mensuel des déchets à traiter à 28 tonnes. Il prolonge également l'intervention de la société Onyx jusqu'au 31 janvier 2003 afin d'assurer la continuité de ce service jusqu'à sa prise en charge par la Communauté urbaine du Grand Nancy dont la compétence " voiries " a été modifiée et étendue.
- Le Conseil municipal fixe le tarif du droit de licence sur les débits de boissons à 38€ à compter du 1^{er} août 2002.
- Stagiaire à la mairie du 21 mai au 26 juillet, monsieur Micallef a dû acquérir un ordinateur portable pour développer des logiciels spécifiques au service " petite enfance ". Pour poursuivre la maintenance de ces logiciels et éventuellement développer de nouvelles applications, la Ville se porte acqureur de cet ordinateur portable pour un montant de 1.500€.

PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le **lundi 9 septembre** à 20h en mairie.

Venez rencontrer les adjoints lors des permanences qu'ils assurent dans votre quartier.

| Quartier | Permanence | Adjoint ou Délégué |
|-----------------|--|--------------------|
| ■ Les Aulnes | Judi 5 septembre de 18h à 19h à l'école Moselly | Henry KROPACK |
| ■ Meurthe/Canal | Vendredi 6 septembre de 19h à 20h à l'ancienne annexe des Cadières | Edwige FRANZETTI |
| ■ Centre | Samedi 21 septembre de 11h à 12h en mairie | Michel BONAMOUR |

En dehors de ces permanences, les adjoints et délégués se tiennent à votre disposition et peuvent vous rencontrer sur rendez-vous. Contactez le 03.83.32.30.00 ou transmettez vos demandes et remarques par le biais du coupon qui se trouve en page 8.

PERMANENCE DES ELUS DE LA GAUCHE PLURIELLE

Gérard Laurent, Olivier Pivel, Denis Truck, Michèle Meyer-Malheur, Evelyne Mechling et Bernard Ricci assureront une permanence le :
 - vendredi 13 septembre de 18h à 19h à la salle de la rue de la Justice
 - vendredi 20 septembre de 18h à 19h à l'ancienne annexe des Cadières.

➔ Etat civil

BIENVENUE A...

- Nathan BARRAT, né le 17 juin 2002
- Emma THIÉBAUX, née le 25 juin 2002
- Hatice TUNCER, née le 17 juillet 2002
- Ugo HEIM, né le 20 juillet 2002
- Aurore NAGEL, née le 23 juillet 2002
- Ambroise PASQUIER, né le 26 juillet 2002
- Alexia LINTZ, née le 26 juillet 2002
- Santino MAHAMMEDI, né le 29 juillet 2002
- Salim ARBAOUI, né le 31 juillet 2002
- Lucas FERIOT, né le 12 août 2002
- Enzo COLLAS, né le 12 août 2002
- Maurine RIVIERE, née le 14 août 2002
- Inès HADDAD, née le 14 août 2002
- Lucas VUILLEUMIER, né le 17 août 2002
- Esteban DURANTAY, né le 20 août 2002

ILS SE SONT UNIS...

- Didier MICHELET et Karine BEURET, mariés le 29 juin 2002
- Nicolas GAZIN et Lauren LAGARDE, mariés le 6 juillet 2002
- Nicolas GAUTRIN et Cristelle SPADAFORA, mariés le 6 juillet 2002
- Stéphane CORBU et Leatitia SCHEMMEL, mariés le 6 juillet 2002
- Franck DELATTRE et Corinne DROUIN, mariés le 13 juillet 2002
- Régis RAPPOLD et Karine FOURY, mariés le 20 juillet 2002
- Jérôme MATHIEU et Virginie FOL, mariés le 20 juillet 2002

ILS NOUS ONT QUITTES...

- Irène KOZLOWSKA veuve WEINHARD décédée le 26 juin 2002
- Jeanne Marie GUETIENNE veuve CLEMENT décédée le 10 juillet 2002
- Marie Françoise MALJEAN veuve FORESTIER décédée le 18 juillet 2002
- Renée JACQUET décédée le 23 juillet 2002
- Marie-Thérèse LAPROSTE décédée le 23 juillet 2002
- Louise FAUVIOT veuve GOUBLER décédée le 26 juillet 2002
- Marie EMONNOT veuve CHARDIN décédée le 29 juillet 2002
- Geneviève GAUTIER veuve THOUVENIN décédée le 27 juillet 2002
- Jeanne BEAUDIER veuve VIGNERON décédée le 27 juillet 2002
- Luigina CIAVARELLA épouse LOMBARDI décédée le 30 juillet 2002
- Jeanne EMONT veuve BISTER, décédée le 08 août 2002

➔ Infos pratiques

■ MELODIE-PASS et SYMPHONIE-PASS POUR LES PERSONNES AGÉES

Les personnes âgées de 65 ans et plus disposant d'un revenu inférieur ou équivalent au Fonds National de Solidarité, ou exonérées de l'impôt sur le revenu avant réductions peuvent bénéficier de titres de transport Mélodie-Pass ou Symphonie-Pass. Munis de leur avis de non-imposition, nous les invitons à retirer leurs titres de transport pour les mois de septembre – octobre – novembre et décembre : **du lundi 09 au vendredi 13 septembre inclus**

- de 9h à 12h et de 14h à 17h pour les personnes inscrites en mairie centrale,
- de 14h à 17h pour les personnes inscrites à l'annexe mairie de Champ le Bœuf. (Tarif pour 1 symphonie PASS : 7,60 €)

■ PHOTOGRAPHIES DU VOYAGE DES SENIORS A LUXEUIL LES BAINS

Participants au voyage des Seniors qui a eu lieu le 20 juin dernier, vous pouvez consulter les photos réalisées à cette occasion à Luxeuil Les Bains :

- en mairie centrale : du lundi 9 au vendredi 13 septembre de 9h à 12h et de 14h à 17h
- à l'annexe mairie du CILM : du lundi 9 au vendredi 13 septembre de 13h30 à 17h.

■ CITE PASS : PROCHAINE VENTE POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

- en mairie centrale **du mardi 10 au vendredi 20 septembre** les après-midi de 14h à 17h, sauf le mercredi,
- à l'annexe mairie de Champ le bœuf **les mardis 10 et 17 septembre et les jeudis 12 et 19 septembre** de 9h à 12h.

Les bénéficiaires sont invités à se munir de leur carte de transport et des 3 € nécessaires à l'achat de chaque Cité Pass. L'achat maximum autorisé est de quatre Pass.10 pour 2 mois ou de huit si le demandeur est en stage de réinsertion, en formation ou en CES.

Afin de permettre la réactualisation semestrielle de votre dossier, merci de vous munir de justificatifs récents de vos ressources et de votre situation actuelle (inscription ANPE, talons de paiement des Assedic, attestation CAF du versement RMI, contrat d'insertion en cours de validité).

Les seuils des ressources mensuelles permettant aux demandeurs d'emploi de bénéficier de cette aide aux transports sont actualisés à compter du 1^{er} septembre. Ils sont désormais identiques à ceux prévus par la sécurité sociale dans le cadre de la couverture maladie universelle (CMU) soit :

- 562€ pour une personne seule
- 843€ pour un foyer de deux personnes
- 1.012€ pour un foyer de trois personnes
- 1.180€ pour un foyer de quatre personnes
- 225€ par personne supplémentaire à compter de la cinquième personne

■ PROCHAINES PERMANENCES JURIDIQUES

● Aide aux victimes :

L'association A.N.N.E. vous reçoit au CILM chaque vendredi de 14h à 17h. Vous pouvez également prendre rendez-vous auprès du n° 03 83 90 22 55.

● Conciliation/Médiation :

Les prochaines permanences du conciliateur auront lieu le **3 septembre** et le **1^{er} octobre** de 8h30 à 11h30 au CILM, 23 rue de la Meuse à Champ le Bœuf. Le conciliateur n'est ni juge, ni policier. Son rôle est d'éviter une procédure judiciaire longue et onéreuse en favorisant un règlement amiable des conflits qui lui sont soumis : litiges entre voisins, jeunes en situation difficile, malfaçons, problèmes de propriété (droit de passage, plantations d'arbres non respectées, conflits propriétaires, locataires), problèmes de consommation...

Si les parties parviennent à un accord, celui-ci peut être rédigé, signé et déposé au greffe du Tribunal d'Instance. Si le litige persiste, le conciliateur ne peut imposer de solution, ni aviser le Tribunal du refus rencontré. Il est par ailleurs strictement tenu au secret.

● Consultations juridiques de 9h30 à 11h30 :

- **Samedi 14 septembre** en mairie, 14 rue du 15 Septembre 1944 : Maître LYON Philippe
- **Samedi 28 septembre** au CILM, 23 rue de la Meuse : Maître SGRO Christophe

■ LUTTE CONTRE LES LEGIONELLOSES

La réduction du risque lié aux légionelloses repose sur un bon entretien des circuits et des installations d'eau chaude, notamment dans les établissements de santé et les établissements recevant du public. Ces derniers disposent de multiples équipements pouvant être concernés : système de production et de distribution d'eau chaude sanitaire associé à un système de dispersion d'aérosols, humidification d'air, réseaux d'eau froide si la température est supérieure à 25°, tour aérofrigorifère des systèmes de climatisation ou des équipements frigorifiques...

Afin d'éviter tout risque pour la population, la municipalité a invité les directeurs d'établissements concernés à appliquer toutes les mesures de prévention requises en assurant la maintenance, la surveillance et en effectuant les diagnostics des systèmes susceptibles d'être contaminés.

Pour les particuliers résidant en immeuble collectif ou travaillant dans les locaux d'une installation susceptible de disperser des aérosols, la municipalité les invite, en cas de doute, à se rapprocher du responsable de l'établissement.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.sante.gouv.fr – rubrique santé, dossier légionellose.

Rassurez-vous, l'objet du présent article n'est pas d'inquiéter. Cependant, il est important de rappeler que tout objectif de sécurité se base sur des règles de prévention et de maîtrise des risques.

■ RAMASSAGE DES OBJETS HETEROGENES

Le prochain ramassage des objets hétérogènes s'effectuera le **mardi 2 octobre** à partir de 4h du matin. Merci de ne sortir vos objets encombrants qu'après 20h la veille du ramassage.

La Ville apporte son aide aux familles pour favoriser l'accès des enfants aux activités périscolaires et de loisirs

► CE QUI CHANGE A PARTIR DE SEPTEMBRE :

MERCREDIS EDUCATIFS ET CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH)

L'organisation d'activités pour les jeunes est un élément fort de la politique " enfance-jeunesse " que la Ville souhaite promouvoir. Les mercredis éducatifs et Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), en complément avec les familles et les écoles, s'inscrivent dans une démarche globale prenant en compte l'épanouissement personnel de chaque enfant, l'apprentissage de la responsabilité individuelle et l'entraînement à la vie collective. C'est dans cet esprit qu'à compter du 1^{er} septembre, la Ville confie à la Fédération des Œuvres Laïques l'animation des mercredis éducatifs et CLSH.

Dés lors, afin de simplifier vos démarches, vous pourrez procéder en mairie centrale ou à l'annexe du CILM, à la fois aux inscriptions de vos enfants aux CLSH et mercredis éducatifs, ainsi qu'au règlement des frais correspondants.

● **Pour les CLSH :** les participations financières des familles, basées sur le quotient familial CAF, tiennent compte de l'aide financière communale. Les inscriptions s'entendent pour des périodes de 5 jours minimum (sauf aléas du calendrier des vacances scolaires !) et à l'appui du règlement. Compte-tenu du nombre de places disponibles, la priorité est systématiquement donnée aux enfants maxévillois et laxoviens pour les CLSH de Champ le Bœuf ; pour ceux du Centre, aux maxévillois, voire aux laxoviens lorsqu'il n'y aura plus de place à Champ le Bœuf. Les enfants d'autres communes ne sont inscrits que " sous réserve des places disponibles ".

Les **inscriptions** se feront au minimum 15 jours avant le début de chaque période de petites vacances scolaires. Attention : il n'y a pas de CLSH durant les vacances de Noël. Nous vous communiquerons les dates d'inscription pour les vacances de la Toussaint dans le PIM d'octobre.

● **Pour les mercredis éducatifs :** Le tarif forfaitaire tient compte de l'aide financière communale. Les inscriptions se font au mois. En début de chaque mois, vous devrez déterminer si votre enfant fréquentera les mercredis éducatifs par journée complète avec repas ou par demi-journée sans repas.

Vous pouvez effectuer les **inscriptions " préalables "** à l'hôtel de Ville ou en mairie annexe du CILM. La facturation est émise à terme échu, le règlement à réception se fait en mairie Centrale ou en mairie annexe au CILM.

● Enfin les aides financières communales peuvent être attribuées pour l'inscription des enfants maxévillois dans des CLSH et mercredis éducatifs autres que ceux de la commune, **dans les cas suivants uniquement :**

- Habitants des Aulnes qui fréquentent les CLSH du Haut-Du-Lièvre.

- Enfants maxévillois ne pouvant être accueillis dans les CLSH organisés sur la commune, dès lors que les capacités d'accueil sont atteintes.

Les barèmes appliqués alors se trouvent dans les colonnes " aides-ville " du tableau ci-dessous.

Les tarifs du 1^{er} septembre 2002 au 31 août 2003 :

| MERCREDIS EDUCATIFS | | | | | | |
|---------------------|----------------------------------|-------------|---------------|---------------------------|---------------|--------|
| Usager | Journée complète (repas compris) | | | Demi-journée (sans repas) | | |
| | Coût réel | Aides ville | Tarif usager | Coût réel | Aide ville | Tarif |
| | | | 2002/2003 (*) | | 2002/2003 (*) | |
| Maxévillois | 14.80 € | 4.60 € | 10.20 € | 7.40 € | 2.30 € | 5.10 € |
| Extérieur | 14.80 € | 0 € | 14.80 € | 7.40 € | 0 € | 7.40 € |

| CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT | | | |
|------------------------------------|-------------------------|-------------|-------------------|
| Quotients familiaux (en €) | Journée (repas compris) | | |
| | Coût réel | Aides ville | Tarif usagers (*) |
| 0 à 582 | 14.80 € | 6.80 € | 8.00 € |
| 583 à 751 | 14.80 € | 6.00 € | 8.80 € |
| 752 à 921 | 14.80 € | 5.50 € | 9.30 € |
| Au-delà de 921 | 14.80 € | 4.60 € | 10.20 € |
| Usagers extérieurs | 14.80 € | 0 € | 14.80 € |

(*) Avant déduction des aides éventuelles de la CAF...

Les justificatifs à fournir pour l'inscription en CLSH de la Ville, ou une demande de bons d'aides par les maxévillois domiciliés aux Aulnes (pour mercredis éducatifs ne fournir que copie du livret de famille) :

| | | | |
|---------------------|---|-----------|----------------------------|
| ALLOCATAIRE CAF | <ul style="list-style-type: none"> Photocopie des bons C.A.F en vigueur Photocopie de la dernière notification de prestations | POUR TOUS | Copie du livret de famille |
| Non-ALLOCATAIRE CAF | <ul style="list-style-type: none"> Photocopie du dernier avis d'imposition sur les revenus, si vie maritale, 1 avis par membre du couple. Attestations de droits aux prestations familiales ou, si les prestations sont versées par l'employeur, photocopie du bulletin de salaire de décembre. | | |

■ AIDES AUX LOISIRS ET VACANCES

La Ville accorde également des aides afin de soutenir ses administrés les plus en difficulté, ce sont :

● les "aides aux loisirs", en collaboration avec le tissu

associatif local et afin d'encourager la pratique d'une activité sportive ou culturelle, nécessaire au développement harmonieux du corps et de l'esprit.

● les "aides aux vacances" pour favoriser les séjours des jeunes maxévillois dans des Centres de vacances avec hébergement (colonie, camp de vacances, séjour sportif, linguistique...).

Conditions d'accès pour la saison 2002/2003

| Aides et principes | Participations communales | Conditions d'octroi |
|---|--|--|
| Aides aux loisirs | | |
| Objectif : Encourager les maxévillois à la pratique d'activités culturelles ou sportives dispensées par le tissu associatif local (ou hors Maxéville si l'activité choisie n'est pas proposée par une association maxévilloise ou si elle y est pratiquée sans accès à la compétition). | Jusqu'à 100 % du coût de l'activité (hors équipement et matériel) dans la limite de 230 € pour l'année 2002-2003. | Avoir moins de 25 ans. Etre domicilié à Maxéville. <ul style="list-style-type: none"> Aide limitée à une seule activité par personne et par an. Concours à demander en mairie centrale ou annexe en fournissant un devis du coût de l'activité. |
| Aides aux séjours avec hébergement | | |
| Objectif : Favoriser la fréquentation des centres de loisirs tels que colonies, camps, séjours sportifs... (CLSH). | Suivant les conditions de ressources (QF CAF) - De 4.65 € à 12.42 € par jour et par enfant, dans la limite de 28 jours du 1 ^{er} mars 2002 au 29 février 2003 ainsi répartis : <ul style="list-style-type: none"> 21 jours pour 1 séjour effectué durant les grandes vacances scolaires 7 jours pour 1 séjour effectué durant les petites vacances (hors vacances de Noël). | Enfants et adolescents Maxévillois jusqu'à 18 ans - Pour séjours avec hébergement, sans les parents et via un organisme de vacances. <ul style="list-style-type: none"> Demandes d'aides à constituer en mairie centrale ou annexe PREALABLEMENT à toute inscription. |

Justificatifs à fournir pour toute demande d'aide aux loisirs et aux vacances : Allocataire ou non-allocataire CAF se référer à la liste précédente, et fournir également le devis de l'activité (formulaire préétabli, disponible en mairie centrale, mairie annexe, complexes sportifs et associations) et/ou le devis du séjour avec hébergement.

Dans tous les cas (cantine, CLSH, mercredis éducatifs, etc), le défaut de justificatifs entraîne la participation familiale maximum.

La meilleure façon de connaître les avantages qui peuvent vous être personnellement attribués, est de contacter le service " aides à la famille ", à votre disposition à l'hôtel de Ville ou sur simple appel téléphonique au 03 83 32 30 00 - du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h. La situation de chacun étant particulière, n'hésitez pas à le contacter !

➤ En Septembre

■ JEUDI 5 SEPTEMBRE

Les membres de l'amicale des retraités Solvay passent la journée à Gérardmer. Rappelons à nos voyageurs que le départ est fixé à 8h devant la salle de la rue de la Justice.

■ LUNDI 16 SEPTEMBRE

Le cinquante-huitième anniversaire de la libération de la commune sera commémoré au monument Darnys. Le rassemblement est fixé à 17h45 rue du 8 Mai. Au cours de cette cérémonie organisée par la municipalité et les sections locales d'anciens combattants, Monsieur le Maire procédera à une allocution et au traditionnel dépôt de gerbe.

■ DU MARDI 17 AU SAMEDI 21 SEPTEMBRE

Festival " **Les 10 Bougies** " de la compagnie Matéria Prima. Installée sur notre commune depuis deux ans, la troupe de Matéria Prima organise différents spectacles à Maxéville pour fêter sa dixième année d'existence avec la participation de nombreuses troupes amies :

- Les mardi 17, mercredi 18, jeudi 19 et samedi 21 septembre, un spectacle original de Nouveau Cirque intitulé " Les Mém " sera présenté sous chapiteau par la compagnie " Maboul Distorsion " à 20h.

Tarifs : adultes 12€ - étudiants, chômeurs, bénéficiaires du rmi 8 € - enfants 4€ (l'accès est gratuit pour les moins de 6 ans).

- Vendredi 20 septembre au Totem, 36 rue du général Leclerc :

- à 23h : la troupe du Théâtre de l'anonyme vous proposera un spectacle de marionnettes pour adultes, " Le Cercle ". Tarif 5€.

- à 0h30 : la compagnie Matéria Prima présentera un spectacle de Cabaret expressionniste intitulé " Ruade ". Tarif 5€.

- à 2h du matin : DJ Tall & Small animera une Disco Party.

- Samedi 21 septembre au Totem, 36 rue du général Leclerc :

- à 15h : la troupe du Théâtre de l'anonyme vous proposera un spectacle de marionnettes pour adultes, " Le Cercle ". Tarif 5€.

- à 1h du matin : Concert du groupe rock français " Ets Brumaud ".

- à 2h30 du matin : DJ Michel animera la fin de la nuit.

La réservation est fortement conseillée, notamment pour les spectacles. Contact : compagnie Matéria Prima, 36 rue du général Leclerc, 03 83 37 24 54, 03 83 37 54 53, site : www.materiaprima-totem.com

■ MERCREDI 18 SEPTEMBRE

Les enfants du CE2, CM1 et CM2 suivant le catéchisme feront leur rentrée à 10h à la Maison des Œuvres, 4 avenue Patton. Les inscriptions seront prises le mercredi 11 septembre de 9h à 11h et le vendredi 14 septembre de 17h30 à 18h30 à la Maison des Œuvres pour tous les niveaux (y compris les élèves de 6e et de 5e qui suivront les cours à St Fiacre).

■ JEUDI 19 SEPTEMBRE

- L'Association de Quartier de Champ Le Bœuf organise une **bourse aux vêtements "automne-hiver"** à la salle des spectacles du CILM de 14h à 19h.

Vous pourrez effectuer vos dépôts de vêtements adultes, enfants et matériels de bébé le mardi 17 septembre de 14h à 19h. Les vêtements devront être en bon état et non démodés, les ensembles bébé cousus ensemble (15 articles maximum n'incluant pas le matériel de bébé).

Les retraits auront lieu le lundi 23 septembre de 17h30 à 19h30. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai. L'association prend 10 % sur la vente.

La vente de vêtements par l'intermédiaire de l'AQCLB implique la détention de la carte " spéciale bourse " ou de la carte de membre de l'association à 5€. Contact : Agnès Huguin, 03 83 98 29 04.

- L'association ESAF 54 vous invite à partager gratuitement le **petit déjeuner solidaire** organisé sur le thème " Sida : quelles informations " avec la participation de l'association Aide-Lorraine de 8h45 à 10h. Ce moment d'échange, de dialogue et d'écoute entre les habitants et les partenaires locaux se déroulera dans les locaux de l'association, 15 rue de la Seille. Contact : Rahim Faiq, 03 83 97 03 16, mail : esaf54@wanadoo.fr, site : www.toutnancy.com/esaf54.

■ DIMANCHE 22 SEPTEMBRE

L'Association de Quartier de Champ Le Bœuf vous invite à participer à la **marche** qu'elle organise **dans la vallée de l'Esch**. A 13h30, les randonneurs quitteront le parking de la Cascade à Champ le Bœuf pour rejoindre le départ d'un circuit de 10kms autour de Jezainville (près de Blénod les Pont à Mousson) et Dieulouard. Il faut compter 3h30 pour effectuer ce parcours dont le dénivelé est de 90m. Tarif : carte d'adhérent de l'AQCLB, 5€ et 5€ à l'année pour l'assurance et les frais de l'activité (gratuit pour les moins de 12 ans). Les personnes sans moyens de locomotion sont priées de téléphoner la veille à l'organisateur. Contact : Gérard Vatry, 03 83 98 26 85 ou 06 62 82 23 47. En cas de très mauvais temps, la marche sera reportée.

■ LUNDI 23 SEPTEMBRE

Les inscriptions au repas dansant organisé par l'amicale des retraités Solvay le 22 octobre prochain à Dombasle se feront à 14h30 à la salle de la rue de la Justice. Contacts : Gilberte Husson, 03 83 32 18 48 et Claude Bartelmann, 03 83 35 04 38.

■ MARDI 24 SEPTEMBRE

Le Comité des fêtes de Champ Le Bœuf organise un **thé dansant** de 14h à 18h à la salle des banquets du Centre Intercommunal de Laxou-Maxéville. L'orchestre de Jean-Paul Noël animera l'après-midi. Entrée : 5€. Contact : Michel Hislen, 13 rue de la Seille, 03 83 97 31 18.

■ VENDREDI 27 SEPTEMBRE

La Ville de Maxéville invite tous les habitants à assister au **concert** qui sera donné à l'église St Martin à 20h30. Durant deux heures, les vingt instrumentistes de l'orchestre " Gimme Swing Big Band " vous feront revivre les grandes heures du jazz, de Duke Ellington à nos jours. Entrée : adultes 5 €, moins de 13 ans 2 €.

■ DU VENDREDI 27 AU DIMANCHE 29 SEPTEMBRE

La seconde édition de **M@x Lan**, tournoi de jeux en réseau organisé par la Ville de Maxéville, M@x'net, les associations Lana, Fragtime Nancy et Hi-Toro se déroulera à la salle des spectacles du Zénith. Renseignements et inscriptions : www.maxeville-multimedia.com.

■ DIMANCHE 29 SEPTEMBRE

Le Zénith accueille la septième édition de " **Tout Maxéville au Zénith** ". De 9h à 18h, dans le hall d'accueil du Zénith, les Maxévillois pourront rencontrer les nombreuses associations proposant des activités sur la commune tandis que plusieurs centaines d'exposants participeront à un immense vide-greniers (voir article p1). A 10h, les nouveaux habitants partiront à la découverte de Maxéville et de ses aménagements (voir article p1 et coupon d'inscription p6).

➤ Cet Été



Excursions et convivialité étaient au programme du voyage en Haute Auvergne organisé par le Foyer de l'Amitié en juin dernier : après la visite du château de Pesteil et de l'abbatiale de Conques, rien de tel qu'un bon repas au son de musiques auvergnates pour refaire ses forces et repartir d'un bon pied vers de nouvelles découvertes culturelles.



Le 7 juillet dernier, deux cents coureurs de tous âges ont pris le départ des premières " Foulées Maxévilloises " organisées au Zénith par la Ville. Précédés par des membres du Stanislas moto-club et encadrés par des bénévoles, les plus courageux ont parcouru le centre ville et une piste en forêt pour effectuer les 10,132km de la " course des as ". Spectateurs et participants ont ensuite pu se désaltérer au stand tenu par le comité des fêtes de Champ Le Bœuf avant d'assister à la remise des prix à chaque coureur.



Après le concert de Méli-Mélie au CILM le 24 février, et celui de l'orchestre américain de Ramstein-Miesenbach à l'église St Martin le 3 avril dernier, une nouvelle " promenade musicale " a été proposée le 7 août aux Maxévillois venus nombreux pour écouter et applaudir Odile Renault, spécialiste de la flûte romantique, Jérôme Guichard, hautboïste de l'orchestre national de Lyon, Philippe Berrod, clarinetiste de l'orchestre de Paris, et Hugues Leclère, directeur des 12èmes Rencontres Musicales en Lorraine et du Festival International de l'Agglomération Nancéienne au piano. Une soirée inoubliable, en compagnie de ces virtuoses qui interprètent avec talent et émotion des œuvres de Mozart, Devienne, Verdi, Puccini, Clara Schumann, Bartok et Poulenc...



Le Comité des fêtes de Champ Le Bœuf avait déjà lancé les réjouissances le 22 juin avec sa fête annuelle de quartier rue de la

Moselotte. Appuyé par la municipalité, il a également orchestré les manifestations organisées au complexe sportif Léo Lagrange à l'occasion de la fête nationale. Ce même jour, de son côté, le club de basket " les Lynx " suivait leur exemple au parc de la mairie pour que tous les Maxévillois puissent participer au bal traditionnel du 14 juillet.

Activités sportives

■ BASKET : Les Lynx Maxévillois

Les inscriptions au club se dérouleront le **mercredi 4 septembre** de 14h à 18h au complexe sportif Léo Lagrange pour toutes les catégories. Merci de vous munir d'une photo d'identité, de la copie de votre carte d'identité ou de votre livret de famille et du certificat médical fourni par le club et dûment complété par un médecin. Montant de la cotisation : mini-poussins à minimes, 55€ ; cadets et seniors, 60€.

Les entraînements reprendront le mardi 2 septembre pour les seniors B, le mercredi 3 septembre pour les seniors A et le mercredi 11 septembre pour les jeunes. Contact : Martine Peton, 1 rue du Terroin, 03 83 98 68 84.

■ TENNIS : Alérion Tennis Parc Nancy



Nous informons nos jeunes adhérents que les inscriptions à l'école de tennis se dérouleront le samedi 14 septembre et le mercredi 18 septembre de 9h à 12h et de 14h à 17h. Nos tarifs :

- mini-tennis pour les 5 à 7 ans : 155€ + licence
 - école de tennis pour les 8 à 14 ans : 190€ + licence
 - promotion pour les 15 à 20 ans : 240€ + licence.
- Contact : Bernard Bonnet, ATPN, avenue du Rhin à Maxéville - 03 83 98 33 42.

■ STRETCHING - DANSE : Amnésia

Les cours reprendront à partir du 23 septembre

Au CILM :

le lundi de 18h à 19h stretching débutant ; de 19h à 19h30 rythme et mouvement débutant ; de 19h30 à 20h30 stretching avancé (5 années de pratique)
le vendredi de 18h à 19h stretching moyen

Au gymnase Alfred Mézières :

le mercredi de 17h30 à 19h danse débutant à moyen de 19h à 20h stretching moyen
 Contact : Patrick Chauvelot, 22 rue de la Moselotte, 03 83 98 25 24, patrick.chauvelot@laxou.semnet.tm.fr.

■ SQUASH ET BADMINTON : Le Rêve

Ces manifestations se déroulent au squash badminton Le Rêve, ZI La Fayette.

- 13 septembre : tournoi de badminton tous niveaux à 20h
 - 20 septembre : tournoi de squash tous niveaux à 20h
 - 28 et 29 septembre : open de squash réservé aux meilleurs licenciés de l'Est de la France
- Contact : Gilles Petitjean 03 83 36 40 40.

■ MOTOCROSS : Stanislas Moto Club

Le Championnat de Lorraine de trial moto en catégorie nationale se déroulera aux anciennes carrières Solvay à proximité du Zénith le :

dimanche 29 septembre de 9h à 18h

L'entrée est gratuite et les visiteurs trouveront sur place buvette et restauration.

■ MUSCULATION : Association de Quartier Champ Le Bœuf (AQCLB)

Nos cours reprennent le lundi 23 septembre à 19h à la salle de musculation du complexe sportif Léo Lagrange. Vous pouvez également nous rencontrer et découvrir cette activité lors des **portes ouvertes** que nous organisons le **jeudi 26 septembre** de 18h30 à 21h.

Nos cours se déroulent :

- le lundi de 19h à 20h30
 - le jeudi de 10h à 11h, de 18h30 à 20h et de 20h à 21h.
- Tarifs annuels : 79 € + carte 5 € pour 1 h hebdomadaire, 110 € + carte 5 € pour 1h30

Contact : Agnès Huguin 03 83 98 29 04.

■ FOOTBALL : AS Champ le Bœuf

Toutes nos félicitations aux seniors de l'AS Champ le Bœuf qui ont progressé dans le classement : L'équipe des seniors 1 est montée en 1e division de district pendant que l'équipe de seniors 2 est passée en promotion de 1e division de district. Voilà une excellente motivation pour les jeunes joueurs qui reprendront tous le chemin du terrain dès le mercredi 4 septembre.

Matchs se déroulant au complexe sportif Léo Lagrange :

- 1^{er} septembre : seniors 1 - Nancy Ste Marie à 15h
 - 15 septembre : senior 1 - Custines Malleloy 2 à 15h
 - 29 septembre : seniors 2 - RC Champigneulle 2 à 15h
- Sachez que le club recherche un entraîneur pour la catégorie 18 ans ainsi que des arbitres ou candidats à l'arbitrage et qu'il reste des places pour toutes les catégories de joueurs, particulièrement dans le groupe des 13 ans. Contact : Christian Schwartz - 6 rue de la Chiers, 03 83 97 70 73.

■ REPRISE DES ACTIVITES DE LAQCLB

Au complexe Léo Lagrange :

- Samedi 4 septembre : Judo et Ju Ji Tsu à 14h
- Mardi 10 septembre de 17h à 19h et jeudi 12 septembre de 18h à 19h30, inscriptions aux cours de claquettes, de danse modern jazz et Artsécien.
- Lundi 23 septembre, salle de chorégraphie à 18h, step et stretching pour adultes et adolescents.
- Mardi 24 septembre, salle de chorégraphie à 9h, body-sculpt.
- Mardi 24 septembre, salle du dojo à 18h, entraînements libres de capoeira pour les plus de 16 ans.
- Mercredi 25 septembre, salle de chorégraphie, danse rythmique à 13h30 pour les 8-12 ans, 14h30 pour les 5-8 ans.

- Jeudi 26 septembre, salle de chorégraphie à 18h, danse rythmique pour les adolescents.

Au CILM :

- Lundi 9 septembre, salle 5, à 18h pour les anciens élèves et 18h30 pour les nouveaux, inscription des 4-7 ans à l'initiation musicale et des plus de 7 ans aux cours d'orgue électronique, solfège, synthétiseur. Salle 6, de 18h à 19h, réunion d'information pour les cours de guitare.
 - Mercredi 25 septembre, salle de chorégraphie à 20h, danse de salon.
 - Jeudi 26 septembre, salle de chorégraphie à 18h30, Tai-chi-chuan
 - Vendredi 27 septembre, salle 6 de 18h à 19h, réunion d'information sur les cours de clarinette pour les plus de 7 ans.
 - Lundi 30 septembre, salle 1, dessin, art plastique et peinture.
- Contact : Agnès Huguin 03 83 98 29 04.

■ MESSAGES DES ASSOCIATIONS

● Bénévoles du Centre :

Nous informons nos amis des thés dansants que, pour des raisons indépendantes de notre volonté, celui qui devait se dérouler en septembre n'aura pas lieu. Nous vous donnons dors et déjà rendez-vous au déjeuner dansant du dimanche 20 octobre prochain à la salle du parc.

● FJEP Centre :

Notre association change d'adresse. Durant le mois de septembre, nous assurerons une permanence chaque lundi de 18h à 19h30 dans nos nouveaux locaux situés rue de la République, sous le viaduc autoroutier, dans l'ancien Club house de tennis. Venez nous y rencontrer pour vous informer sur les différentes activités que nous allons mettre en place.
 Contact : 03 83 30 63 41.

● Foyer de l'Amitié :

Nos activités reprennent le 6 septembre. N'hésitez pas à venir nous rencontrer chaque mardi et vendredi de 14h à 17h dans les salles 14, 15 et 16 du CILM.

● Club des Gais Lurons :

Nous invitons les aînés du Centre à venir passer d'agréables moments à notre local situé 5, rue du général Leclerc. Nous nous retrouvons chaque après-midi autour de nombreux jeux de société, de diverses activités et partageons un goûter offert par le club... sans oublier de fêter l'anniversaire de nos membres. Venez tous... un accueil chaleureux vous attend ! La cotisation annuelle est de 12€.
 Contact : Georgette Talfumier 03 83 35 11 00.

**INSCRIPTION À LA JOURNÉE D'ACCUEIL
DES NOUVEAUX MAXÉVILLOIS**
Dimanche 29 septembre 2002 à 10 h
sur le parking du Zénith

Mairie de Maxéville

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone Assistera à la journée du 29 septembre 2002

Nous serons personne(s) au total, dont enfants

■ CANTINES SCOLAIRES

L'inscription de votre enfant au service de restauration scolaire nécessite la constitution d'un dossier préalable pour qu'il soit accepté à la cantine.

Vous pourrez constituer ce dossier aux dates et lieux suivants :

● **Enfants scolarisés dans une école primaire maxévilloise du Champ le Bœuf :** à la mairie annexe du CILM, 23 rue de la Meuse, tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h, sauf le lundi matin.

● **Enfants scolarisés à l'école élémentaire André Vautrin et enfants des Aulnes scolarisés dans une des écoles primaires de Nancy Haut du Lièvre :** en mairie centrale, 14 rue du 15 Septembre 1944, tous les jours de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Tarifs année scolaire 2002-2003

| QUOTIENTS FAMILIAUX | REPAS OCCASIONNEL | FORFAIT MENSUEL |
|---------------------|-------------------|-----------------|
| 0 à 582 | 1.50 € | 18.70 € |
| 583 à 751 | 1.90 € | 24.70 € |
| 752 à 921 | 2.60 € | 33.30 € |
| Au-delà de 921 | 3.50 € | 45.30 € |

Pièces à fournir à l'appui du bulletin d'inscription :

| ALLOCATAIRE CAF | NON - ALLOCATAIRE CAF |
|--|---|
| Photocopie du dernier avis d'imposition sur les revenus (si vie maritale, 1 avis par membre du couple) | Photocopie du dernier avis d'imposition sur les revenus (si vie maritale, 1 avis par membre du couple) |
| Photocopie de la dernière notification de prestations | Photocopie de l'attestation de droits aux prestations familiales ou, si les prestations sont versées par l'employeur, photocopie du bulletin de salaire de décembre |

■ ASSISTANTE MATERNELLE, CRECHE... COMMENT CHOISIR UN MODE DE GARDE ADAPTE ?

Sachez que la mairie de Maxéville met un service à votre disposition qui vous renseignera sur les différentes formules de garde d'enfants de 0 à 6 ans, vos droits en terme de prestations financières accordées par la C.A.F. et la ville, et enfin vous présentera les dispositifs de garde périscolaire adaptés à l'accueil des enfants ayant entre 3 et 6 ans et scolarisés à Maxéville.

■ LES DIFFERENTES STRUCTURES D'ACCUEIL D'ENFANTS MAXEVILOIS :

- crèche familiale intercommunale de Laxou-Maxéville - C.I.L.M. 23 rue de la Meuse à Champ le Boeuf - 03 83 96 46 99.
- halte-garderie " les Canailoux " - C.I.L.M. 23 rue de la Meuse à Champ le Boeuf - 03 83 96 48 47.
- jardin d'enfants franco-allemand "Pumuckl" - 2 rue André Fruchard à Maxéville - 03 83 37 95 41.
- crèche collective " les Bébés Bugs " - bâtiment "les Rossignols", 10 rue de Luxembourg à Vandoeuvre - 03 83 56 53 63.
- crèche Louise Delsart - 26-28 rue Joseph Laurent à Nancy - 03 83 28 45 87.
- crèche collective " les P'tits Malins " - 1 Place du Luxembourg à Nancy - 03 83 32 86 79.

■ VOUS SOUHAITEZ DEVENIR ASSISTANTE MATERNELLE : QUE FAIRE ?

Demandez un dossier de " candidature à l'agrément " au service PMI du Conseil Général (48 rue du Sergent Blandan - 54029 - Nancy) ou tous renseignements relatifs à la procédure d'agrément auprès de Madame Buch - Centre PMI - TAMS secteur de Laxou - 80 boulevard Foch à Laxou - 03 83 67 81 70.

■ VOUS ETES ASSISTANTES MATERNELLES :

Vous figurez sur les listes consultables par les parents dans les Centres médico-sociaux de votre commune ?

Sachez que le service Petite Enfance est aussi à votre disposition pour enregistrer, sur rendez-vous, votre disponibilité.

Pour tout renseignement complémentaire ou simplement convenir d'un rendez-vous, n'hésitez pas à contacter le service petite enfance au 03 83 32 30 00, poste 104.

■ DES VACANCES D'ETE DYNAMIQUES AVEC LE SERVICE JAS

Pour un jour, une semaine ou durant les deux mois d'été, ils ont été plus de deux cents jeunes âgés de 12 à 17 ans à profiter des multiples animations organisées par la ville à leur intention. Toutes ont " fait le plein " de participants : piscine, tournoi de foot et de volley, escrime, mini-golf, accrobranche, tir à l'arc, escalade, planche à voile, canoë-kayak, draine (sous la pluie, mais avec quel enthousiasme !), visites à la base de loisirs de Vic sur Seille, au parc de Walibi, à Disneyland-Paris, jeux en réseau à

M@x'Net... il y en avait pour tous les goûts ! Une équipe de jeunes a joué aux petits reporters et prépare actuellement une exposition de photos, un film vidéo et un dépliant d'informations, " Le Petit Rusé " pour présenter les activités qu'ils ont pratiquées et faire connaître leurs préférences... et leurs critiques sur les différents lieux qu'ils ont visités.



Parents et élus seront bientôt invités au complexe Marie Marvingt pour découvrir le résultat de leurs travaux au cours d'une soirée familiale. Pourquoi pas à l'occasion d'une soirée " sympa " sur le thème d'Halloween ; juste avant les vacances de Toussaint, dont les jeunes " concoctent " déjà le menu... on parle d'organiser plusieurs tournois sportifs et des rencontres diverses avec les autres jeunes de l'agglomération... affaire à suivre !



■ LUDOTHEQUE

La ludothèque fonctionnera à partir du 17 septembre, aux horaires et lieux suivants : Ludothèque du Centre - 2, Avenue Patton : mardi de 14h à 18h et mercredi de 9h à 12h. Ludothèque du Champ le Bœuf - CILM - Salle 2 : mercredi de 14h à 18h. Tarifs d'adhésion 2002/2003 (fréquentation des créneaux et possibilité d'emprunter jusqu'à trois jeux par semaine - conditions valables un an de date à date) : 12.50 € pour les Maxévillois et 16.15 € pour les adhérents " extérieurs " (non domiciliés à Maxéville).

Travaux dans la ville

Des réfections de trottoirs seront réalisées courant septembre :

- à l'angle des rues de la Chiers et de la Crusnes,
 - devant le 121 bis rue Gambetta prolongée
- Ces interventions n'auront pas d'incidence sur la circulation !

Rue de la République : Les travaux d'élargissement de la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute sont prolongés d'un mois. Le schéma de circulation alternée se poursuivra donc jusqu'à leur achèvement.

Vivre à Maxéville

BOB LE BOA GUIDE LES ENFANTS SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE



Depuis des années AMS et patrouilleurs scolaires veillent à la sécurité des enfants aux entrées et sorties d'école. Pour sensibiliser les usagers de la route et les inciter à plus de vigilance, les cheminements les plus empruntés par les enfants méritaient également d'être signalés. Quelques jours avant les vacances, les enfants de grande section de maternelle des écoles St Exupéry et André Vautrin ont participé à la matérialisation de ces parcours écoliers à Champ le Bœuf et au centre. Multicolores, les traces de Bob le Boa démarrent devant les groupes scolaires et incitent nos bambins à adopter les parcours les plus sécurisés. Elles ont été récemment renforcées et complétées par un tracé à destination des enfants du quartier Meurthe-Canal par les services techniques de la ville. Dès la rentrée les plus jeunes pourront donc d'un pas léger, " emboîter les pattes de Bob le Boa ".

Ce mois ci au jardin et au balcon

"Orage de septembre, neige en décembre"



LES GESTES DU MOIS

- **Planter les fraisiers :** Il est encore temps de planter les fraisiers avant le 15 septembre. Faites-le au plus tôt pour que les pieds soient bien enracinés avant l'hiver. Plantez les pieds à 50cm les uns des autres, en creusant des trous assez larges. Pralinez les racines sans les couper. Le collet (départ des feuilles du fraisier) doit se trouver juste au niveau du sol : Planté trop profondément, il pourrirait, pas assez, il dessècherait. Remplissez le trou de terre fine et tassez avec précaution. Apportez de l'engrais complet "spécial fraisier" à incorporer à la terre en passant la griffe. Arrosez à la plantation et régulièrement par la suite.
- **Bouturer les géraniums (pélargoniums) :** Sectionnez sous une feuille, afin de disposer d'une branche d'environ 8 à 10 cm. Plantez dans un pot rempli d'un mélange léger de sable et de terreau, mettez le sous abri.

Astuces

Ne laissez pas pourrir les fruits tombés au pied des arbres fruitiers, c'est un traitement préventif contre les maladies qui auraient tôt fait de s'y développer.

C'EST LE MOMENT DE :

- diminuer progressivement l'arrosage et l'apport d'engrais des plantes d'intérieur,
- rentrer celles sorties cet été au jardin,
- préparer les jardinières destinées à recevoir les bulbes à fleuraison printanière,
- bouturer les géraniums, fuchsias,
- penser à rentrer sous abri les plants fragiles,
- planter à la fin du mois crocus, narcisses, perce-neige...
- diviser les touffes de vivaces, tailler les fleurs fanées d'hortensia, althéa,
- apporter de l'engrais aux rosiers pour favoriser une nouvelle floraison, et maintenir les pieds propres,
- tailler les groseilliers et cassissiers pour rajeunir les touffes,
- enlever les feuilles des tomates situées au-dessus des grappes pour favoriser la maturité des fruits,
- semer la mâche, laitues d'hiver, épinards,
- procéder à la création d'une nouvelle pelouse si besoin et aérer les anciennes.

Bon jardinage et bonne rentrée !

" Automne en fleurs, hiver plein de rigueur "

Aidez-nous à améliorer votre environnement

Chaque mois, des permanences sont tenues par les adjoints dans les différents quartiers. Elles sont pour vous, l'occasion de nous faire-part de vos remarques ou suggestions concernant votre environnement : propreté, entretien des voiries, éclairages, espaces verts... Les services techniques municipaux sont également à votre

disposition – Tél : 03 83 36 49 48.

Vous pouvez aussi renvoyer le coupon ci-dessous. Des coupons similaires sont disponibles en mairie centrale, à l'annexe de Champ le Bœuf, ainsi que sur notre site : www.mairie-maxéville.fr
Attention, les coupons anonymes ne seront pas pris en compte

AIDEZ-NOUS A AMELIORER VOTRE ENVIRONNEMENT

Mairie de Maxéville

Coupon à renvoyer ou déposer en mairie, 14 rue du 15 septembre 1944 ;
en mairie annexe au CILM, 23 rue de la Meuse.

Madame, Monsieur

Adresse

Téléphone (facultatif) Fait part des remarques suivantes :

.....
.....
.....

Date et signature